



**Chef-d'œuvre**  
**Assurances des particuliers**

Juin 2007 - Page 1 de 1

## 10 raisons

# *De choisir l'Assurance Collection de vins de Chubb*



### **1. Valeur agréée et Option de valeur au comptant**

Chubb versera la valeur agréée pour les bouteilles expressément désignées dans la police - que votre client les remplace ou qu'il demande un règlement en espèces.

### **2. Programme du négociant et Programme du sommelier**

Le *programme du négociant* offre une protection de base : vol, incendie, vandalisme et bris. Le *programme du sommelier* offre une protection plus étendue qui couvre entre autres : les températures extrêmes, les variations d'humidité, la vibration et les dommages causés par la lumière.

### **3. Aucune franchise**

Cette garantie n'est assujettie à aucune franchise.

### **4. Seuil des évaluations**

Pour l'aisance de votre client, Chubb demande des évaluations uniquement pour les bouteilles de vin de plus de 10 000 \$.

### **5. Montant global ou spécifique**

Chubb offre le choix tout en présentant les mêmes taux et garanties pour les deux programmes (à concurrence de 1 000 \$ par article regroupé sous un montant global).

### **6. Bon rapport assurance-prix**

Le coût de l'assurance spécifique des vins est plus abordable que d'inclure les vins à l'assurance des biens meubles. Chubb peut également établir une assurance pour les collections de vin sous un contrat à garantie unique.

### **7. Bris**

Cette garantie est incluse dans les deux programmes d'assurance des vins : le *Négociant* et le *Sommelier*.

### **8. Autres accessoires**

Les chambres ou armoires à température contrôlée, les systèmes d'étagères, les systèmes d'inventaire et autres accessoires sont également inclus dans l'assurance de votre client.

### **9. Étiquettes**

Chubb couvre tous les dommages causés aux étiquettes des bouteilles de vin : décollage, déchirure, etc. Le dommage d'une étiquette réduit considérablement la valeur de la bouteille de vin.

### **10. Partout dans le monde, en cours de transport et entreposage hors des lieux**

Chubb couvre le vin de votre client partout dans le monde. De plus, le vin de votre client est automatiquement couvert pendant qu'il est en cours de transport à un nouvel emplacement. L'entreposage hors des lieux est également inclus - à concurrence de 50 000 \$ ou 20 % de la collection entreposée hors des lieux.

*Communiquez avec notre Centre d'appels  
pour demander une soumission Collection de vins!*

**1 800 465-6391 ou [PLSC.online@chubb.com](mailto:PLSC.online@chubb.com)**

Ce document est strictement descriptif. Les garanties précises sont procurées sous réserve des conditions et exclusions du contrat établi. L'application de l'assurance dépend des circonstances de chaque demande d'indemnité ainsi que des garanties souscrites.